



Environnement s.a
Instrumentation for the environment

Communication sur le Progrès



Pacte Mondial / Juin 2014



SOMMAIRE

- I. Déclaration de soutien continu
- II. Principes relatifs aux Droits de l'Homme
- III. Principes relatifs aux conditions de travail
- IV. Principes relatifs au respect de l'environnement
- V. Principes relatifs à la lutte contre la corruption



I. **DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU**

En signant en 2003, le Pacte Mondial de l'ONU, ENVIRONNEMENT S.A s'est engagée à en respecter les dix principes fondateurs regroupés au sein de 4 thèmes fondamentaux :

- ✓ Les droits de l'homme
- ✓ Les normes de travail
- ✓ Le respect de l'environnement
- ✓ La lutte contre la corruption

ENVIRONNEMENT S.A développe, fabrique et commercialise dans le monde entier des appareils de mesure et de surveillance de la qualité de l'environnement en s'étant donné pour mission d'apporter aux acteurs du développement durable – entreprises industrielles privées et publiques, administrations, collectivités, agences et instituts de recherche... – les outils d'évaluation les plus avancés et les plus performants.

Sa politique étant fondée sur la Qualité, le respect de l'Environnement, et la prise en compte de la santé et sécurité du personnel, ENVIRONNEMENT S.A poursuit son engagement d'amélioration continue de son efficacité, par le biais de l'évolution de ses systèmes de management répondant respectivement aux exigences des normes ISO 9001, ISO14001 et OHSAS18001.

Cette politique traduit ainsi sa volonté de progresser et d'innover tout en respectant les réglementations, en prévenant les pollutions éventuelles et en diminuant les risques professionnels.

Cette année encore, ENVIRONNEMENT S.A est fière de renouveler son engagement à appliquer et promouvoir les principes du Pacte Mondial auquel la société fut une des toutes premières PME françaises à adhérer.

II. **PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME**

- Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

En mai 2013, ENVIRONNEMENT S.A a communiqué auprès de l'ensemble des directions de ses filiales et établissements pour confirmer et renforcer son engagement aux principes du Développement Durable relayés par le Pacte Mondial.

En interne, les valeurs et principes du Pacte mondial sont relayés dans l'entreprise à différents niveaux :

- Sur des supports d'affichage disposés sur le site, dans le livret d'accueil à destination de nos employés et intérimaires, sur notre site Internet.
- A l'occasion de diverses réunions, et de manière adaptée et appropriée, les principes sont également rappelés par l'équipe de direction (exemple : réunion de Direction, réunion Commerciale, réunion générale)
- Auprès de notre réseau de distribution ou de nos clients, le cas échéant



En parallèle, les conditions générales d'achats incluent depuis 2007 un article spécifique incitant nos fournisseurs français et étrangers à respecter strictement les droits de l'Homme, et à interdire toute forme de travail des enfants, de travail forcé ou encore obligatoire.

III. PRINCIPES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

- Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVIRONNEMENT S.A respecte scrupuleusement le droit du travail partout où elle mène des activités et agit selon des principes éthiques bien établis.

Respect du Droit du travail :

Aucune forme de travail forcé, de travail obligatoire ou de travail des enfants n'est tolérée. L'âge minimum d'embauche est l'âge de fin de scolarité obligatoire, et une attention toute particulière est apportée aux jeunes qui sont nombreux à être pris en stage chaque année au sein d'ENVIRONNEMENT S.A.

Dialogue social :

ENVIRONNEMENT S.A dispose d'un Comité d'Entreprise actif et libre de réunion ainsi que d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail. Les membres de ces comités sont très impliqués dans la vie de l'entreprise et participent au maintien et à l'amélioration des conditions de travail.

Ce dialogue régulier et ces échanges constructifs permettent de remonter et prendre en compte toute difficulté dans l'entreprise.

Formation du personnel :

Depuis le 1^{er} juillet 2013, une nouvelle organisation de la formation professionnelle a été mise en place via un partenariat exclusif avec l'organisme « PLACE DE LA FORMATION ». L'objectif de cette évolution est d'optimiser l'utilisation et le suivi de la formation et de dynamiser celle-ci dans l'intérêt de l'entreprise et de tous ses collaborateurs. Depuis cette dynamisation, chaque salarié possède un accès internet individuel pour trouver la formation adaptée à son besoin, émettre et suivre ses demandes « online » tout au long de l'année.

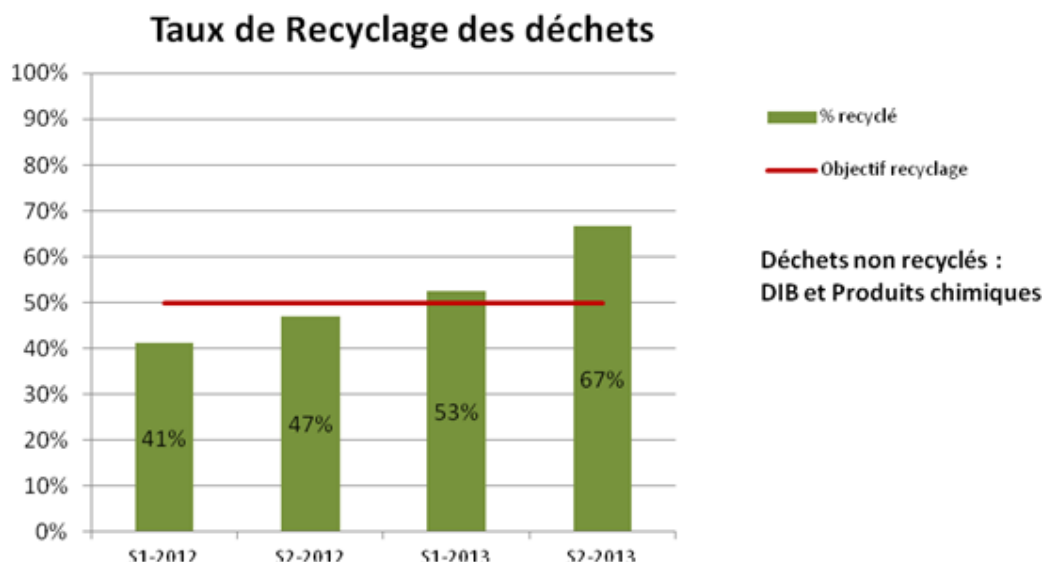
IV. PRINCIPES RELATIFS AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
- Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



▪ **Gestion des déchets :**

Dans la suite de 2012, nous continuons d'améliorer la gestion des déchets avec la mise en place de filières de tri adaptées. Ce tri plus fin nous a permis de dépasser notre objectif de 50% dès 2013 :



Les objectifs pour 2014 ont été revus à la hausse pour continuer nos efforts de tri.

▪ **Eco-conception des produits :**

En 2013, un groupe de travail a analysé de plus près l'adéquation de certains emballages. La réalisation de cahiers des charges précis a été l'aboutissement d'une concertation avec les différents services de l'entreprise : bureaux d'études, Services Expédition, Qualité/Environnement, Achats, ADV.

Celui-ci intègre des exigences en matière de qualité pour assurer la préservation des produits, également pour faciliter la manipulation et le conditionnement de nos analyseurs par nos opérateurs, et en matière d'environnement : une réduction des poids des emballages (moins de déchets produits par le client), l'utilisation de matières recyclables, et diminution de l'encombrement. L'objectif était de réduire de 20% le volume de la caisse expédiée.

Les premiers résultats sont concluants dès 2013 :

Type analyseur	Avantages techniques	Gain volumétrique	Gain Massique
Analyseur de Particules MP101M	Facilité de mise en œuvre de l'emballage Plus besoin d'être à 2 opérateurs pour manipuler la caisse du MP101M	53%	82%
Analyseur de Particules MP101M avec accessoires		23%	65%
SERIE 2M	Facilité de mise en œuvre et suppression de boîte d'accessoires (ex cartouche)	45%	15%



V. **PRINCIPES RELATIS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

- **Principe 10:** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

La société développe son activité grâce à un réseau de distribution stable, compétent, soucieux du respect de l'environnement et partageant pleinement les valeurs éthiques d'ENVIRONNEMENT S.A. Véritables alliés et partenaires, ils agissent en responsables, diffusant à leur tour ces messages. La société agit donc strictement contre la corruption sous toutes ses formes, en totale accord avec les engagements fermes de ses partenaires.

François GOURDON
Président